

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD299

présenté par
M. Millienne, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« mentionné à »

les mots :

« au sens de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.